Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-212603070-20261026-2026-85-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026

Mairie De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

N°2026/091

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 octobre 2026

Etaient présents :
ALLONCLE Renaud, BEGUIN Fabienne, BOUCHARD Patrick, DUBOTS Christophe, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PESLERBE Bruno, SARTORE Dominique, TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :
AGU Carole, pouvoir à LECOMTE Christine
CHINCHILLA Flavie, pouvoir à ALLONCLE Renaud
GENIN Frédéric, pouvoir à FERLIN Damien
SOARES Armindo, pouvoir à SARTORE Dominique
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Madame Danielle Ecochard a été élue secrétaire de séance.

N°85
OBJET : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-8 et suivants relatifs au règlement intérieur du Conseil Municipal ;
Vu l'obligation pour les communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;
Considérant que le règlement intérieur, en annexe de la présente et présenté en séance, a pour vocation de fixer les règles propres de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le respect des lois en vigueur ;

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération,
Décide que ce règlement entre en vigueur immédiatement
Autorise le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document y afférent

Délibération transmise en Préfecture le 28 octobre 2026

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Commune de St-JEAN-EN-ROYANS * 26 (Drôme) *

Damein FERLIN